



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DSCC 93

ACCORD NATIONAL SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU COURRIER

1^{ère} commission de suivi

La CFDT était présente ce mardi 28 mars pour obtenir l'application au plus vite des mesures immédiates pour les postiers et réaffirmer notre objectif de faire vivre pleinement cet accord.

DES PREMIERES MESURES :

-Promotions 1.3 : 70 NOUVELLES PROMOTIONS pour le 93 dès maintenant pour une nomination le 1^{er} juin 2017. La RAP est ouverte depuis le 20 mars 2017

- 17 CDI depuis le début de l'année. La révision du CAP de la DSCC 93 est en cours. Une prévision d'embauche de **60 CDI** d'ici la fin de l'année.

-Sécabilité : mise en place d'un compteur annuel pour chaque agent. Du 1^{er} mars au 31 décembre 25 jours maximum de sécabilité pour chaque facteur.

-Primes : 200 Euros accordés pour 12 agents qui sont passés en horaires mixtes (rétroactive depuis le 1^{er} janvier 2015) et **300 Euros** pour 39 encadrants correspondant à l'attribution de la prime d'équipe versée dès 2018.

La prochaine commission de suivi est prévue le 14 juin 2017 ou nous aborderons d'autres points de l'accord. Vous pouvez nous faire confiance, la CFDT du 93 ne lâchera rien !!!!